

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

---

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AS269

présenté par

M. Descoeur, M. Bourgeaux, M. Taite, M. Forissier, M. Viry, M. Bony, M. Ray, Mme Valentin,  
Mme Corneloup, M. Dubois, M. Hetzel, Mme Louwagie, M. Cinieri, M. Boucard et  
Mme Anthoine

-----

### ARTICLE PREMIER

Après la première phrase de l'alinéa 5, insérer la phrase suivante :

« Sa présidence est assurée par un président de conseil départemental dont les conditions de nomination seront prévues par décret. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La création de la conférence nationale de l'autonomie ne ferait qu'ajouter une couche au mille-feuille. Il est donc demandé à travers cet amendement de repli que cette nouvelle instance pilote la politique de l'autonomie en lien étroit avec la CNSA et qu'un président de conseil départemental en assure la présidence. Tel est l'objet du présent amendement.